



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(30)/2
9 décembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Trentième réunion directive
Genève, 2-4 décembre 2002
Point 2 de l'ordre du jour

**ÉCHAPPER AU PIÈGE DE LA PAUVRETÉ: MESURES À PRENDRE À L'ÉCHELLE
NATIONALE ET INTERNATIONALE POUR RÉDUIRE PLUS EFFICACEMENT
LA PAUVRETÉ DANS LES PMA**

Conclusions concertées*

Le Conseil du commerce et du développement,

*Prend note avec appréciation du rapport intitulé *Les pays les moins avancés, Rapport 2002, Échapper au piège de la pauvreté* et félicite le secrétariat de la CNUCED de la qualité des analyses et des recommandations de politique générale qui y figure.*

Ayant examiné ledit rapport, le Conseil adopte les conclusions concertées ci-après:

1. Le Conseil insiste sur l'importance d'une mise en œuvre rapide par toutes les parties prenantes de la Déclaration du Millénaire et de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles, ainsi que des dispositions revêtant une importance particulière pour les PMA de la Déclaration ministérielle de Doha, du consensus de Monterrey et de la Déclaration de Johannesburg. Il demande à la CNUCED, dans le cadre de son mandat et en coopération avec d'autres organisations internationales, de jouer pleinement le rôle qui doit être le sien dans cette mise en œuvre.

* Telles qu'adoptées par le Conseil à la 938^e séance plénière (de clôture) de sa trentième réunion directive.

2. Il conviendrait de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les PMA puissent atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté inscrits dans le Programme d'action de Bruxelles et dans la Déclaration du Millénaire. Ceci suppose, entre autres, une croissance économique soutenue qui augmente jusqu'à les doubler les revenus moyens des ménages.

3. Au plan national, les PMA, qui sont responsables au premier chef de la formulation et de la mise en œuvre effective des politiques et priorités nationales propres à assurer leur croissance et leur développement, doivent examiner attentivement les orientations de politique générale recommandées dans le Rapport 2002 sur les PMA, qui préconise une réduction de la pauvreté par des stratégies de développement à long terme impliquant notamment des politiques macroéconomiques davantage axées sur la croissance, un renforcement des capacités à assise sectorielle bien définie, l'instauration d'un environnement favorable à l'investissement, de vigoureuses politiques de diversification et de promotion du commerce, et des politiques propres à assurer l'inclusion et la bonne gouvernance. Ces actions doivent être entreprises avec le soutien des partenaires de développement des PMA et s'insérer dans les cadres de développement adoptés à l'échelon national.

4. Les PMA, avec le soutien de leurs partenaires de développement, doivent étudier attentivement les orientations de politique générale recommandées dans le Rapport de 2002 sur les PMA. Afin de relancer la mise en valeur des ressources nationales, qui sont le pilier du développement, le Conseil reconnaît que l'allègement de la dette et l'aide publique au développement (APD) peuvent jouer un rôle capital. Il se félicite de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et insiste sur la nécessité de sa mise en œuvre rapide et d'une solution durable au problème de l'endettement des pays les plus pauvres. Ces mesures devraient être complétées par un réel accès aux marchés pour les PMA.

5. Le Conseil exprime sa préoccupation devant la chute des cours des produits de base, qui a des effets préjudiciables à l'action menée par les PMA pour lutter contre la pauvreté. La communauté internationale devrait envisager des mesures propres à remédier à ces effets négatifs. Le Conseil souligne l'importance de l'appui international aux efforts nationaux visant à améliorer les capacités d'offre et à rationaliser l'offre par des méthodes telles que les normes minimales de qualité et la diversification horizontale et verticale.

6. La rationalisation des pratiques des donateurs en matière d'exécution des programmes d'aide est une condition préalable importante pour le succès des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Les courants d'aide devraient avoir un caractère plus prévisible et faire l'objet d'engagements à long terme. Il est essentiel que les PMA se dotent de systèmes de suivi des performances en matière d'aide afin d'améliorer le niveau, la qualité et l'efficacité de l'aide au développement.

7. Les PMA devraient parvenir à une appropriation et une autonomie plus grandes – par le renforcement des capacités de l'État – dans la conception, la chronologie et la mise en œuvre de leurs politiques de développement afin d'échapper au piège de la pauvreté. Le système des documents de stratégie de réduction de la pauvreté est en constante évolution et le Conseil se félicite du regain d'importance accordé à la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre suffisamment l'accent sur les moyens de relancer et de maintenir la croissance, les exportations et l'investissement.

8. Le Conseil recommande à la CNUCED de continuer, dans le cadre de son mandat, de soutenir les efforts des PMA dans le processus continu de formulation et de mise en œuvre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et, à cet égard, approfondir sa collaboration avec les organisations internationales compétentes, en accordant la priorité aux PMA.
9. Conscient de l'utilité du Rapport sur les PMA, le Conseil recommande également que le Groupe de travail, à sa prochaine session, étudie la possibilité de faire en sorte que ce rapport soit publié tous les ans, dans la limite des ressources dont dispose la CNUCED.
